



FAITES UN DON AU GENERATEUR !

Chaque don individuel constitue un soutien précieux pour Le Générateur.

Chaque don favorise le maintien de son indépendance et son engagement en faveur de la création.

L'ASSOCIATION ARTS DIFFUSION / LE GENERATEUR EST RECONNUE D'INTÉRÊT GENERAL ET PEUT À CE TITRE RECEVOIR DES DONS DANS LE CADRE DE SON PROJET ARTISTIQUE.

DONATEUR, MODE D'EMPLOI

Faire un don à l'association Arts Diffusion/Le Générateur ouvre droit à une **réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant figurant sur le reçu fiscal** dans la limite annuelle de 20 % du revenu imposable.

Exemples :

- Pour un don de 50€, vous pouvez déduire 33€ de vos impôts. Votre don vous coûtera réellement 17€.
- Pour un don de 200€, vous pouvez déduire 132€ de vos impôts. Votre don vous coûtera réellement 68€.
- Pour un don de 1000€, vous pouvez déduire 666€ de vos impôts. Votre don vous coûtera réellement 444€.



FORMULAIRE

Nom et prénom :

Adresse :

E-mail :

Téléphone :

Déclare faire un don de €
À l'Association Arts Diffusion / Le Générateur

Fait à Le

Signature :

---> Retournez ce bulletin accompagné d'un chèque à l'ordre de : **Association Arts Diffusion**
Adressé au : **Le Générateur - 16 rue Charles Frérot - 94250 Gentilly**

---> **Un reçu fiscal de la cotisation vous sera envoyé dès réception de ces documents.**